

ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION INTERNE

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 33-5 ;

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'avis du comité technique, en date du 2 mars 2021 relatif au projet de lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Considérant que la procédure de consultation du comité technique des collectivités et établissements publics obligatoirement affiliés employant au moins cinquante agents ainsi que des collectivités et établissements volontairement affiliés qui ont confié au centre de gestion l'établissement des listes d'aptitude, a été engagée le 3 mars 2021 ;

Considérant qu'à la date d'établissement du présent arrêté tous les comités techniques sont réputés consultés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne sont arrêtées conformément au document annexé au présent arrêté.

Ces lignes directrices de gestion déterminent les critères de la promotion interne permettant d'apprécier la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents afin d'établir les listes d'aptitude au titre de l'article 39 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée de six ans, de 2021 à 2026.

Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

ARTICLE 4 : Les lignes directrices de gestion feront l'objet d'une communication via le site internet et par voie d'affichage dans les locaux du centre de gestion.



Fait à Labège, le 27 mai 2021,

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ